

Réunion du 23 septembre 2021

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	251

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à la commune de Mesquer (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du Salon du Livre de Kercabellec qui a eu lieu à Mesquer le 1er août 2021 (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association Journée Belle Epoque (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation de l'édition 2021 de la "Journée Belle Epoque" à La Baule-Escoublac qui a eu lieu le 8 août 2021 (annexe 2) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 100 € à Déclic Image Legé 44 (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation de la 10e édition du Festival de l'Image à Legé le 5 au novembre 2021 (annexe 3) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'association Choletaise de Lutte contre la Mucoviscidose (49 -

Maine-et-Loire), pour l'organisation d'une Virade de l'Espoir qui a eu lieu à Cholet le 25 septembre 2021 (annexe 4) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association des Rosiéristes Pépiniéristes du Bassin Douessin (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation des Pépifolies de Doué la Fontaine les 20 et 21 novembre 2021 (annexe 5) ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à la commune de Mesquer, l'association Journée Belle Epoque, Déclic Image Legé 44, l'association Choletaise de Lutte contre la Mucoviscidose, et à l'association des Rosiéristes Pépiniéristes du Bassin Douessin ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 7 600 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs